

Vaccins : recherche publique, profits privés

Marc-André Gagnon

Number 813, Summer 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/96097ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre justice et foi

ISSN

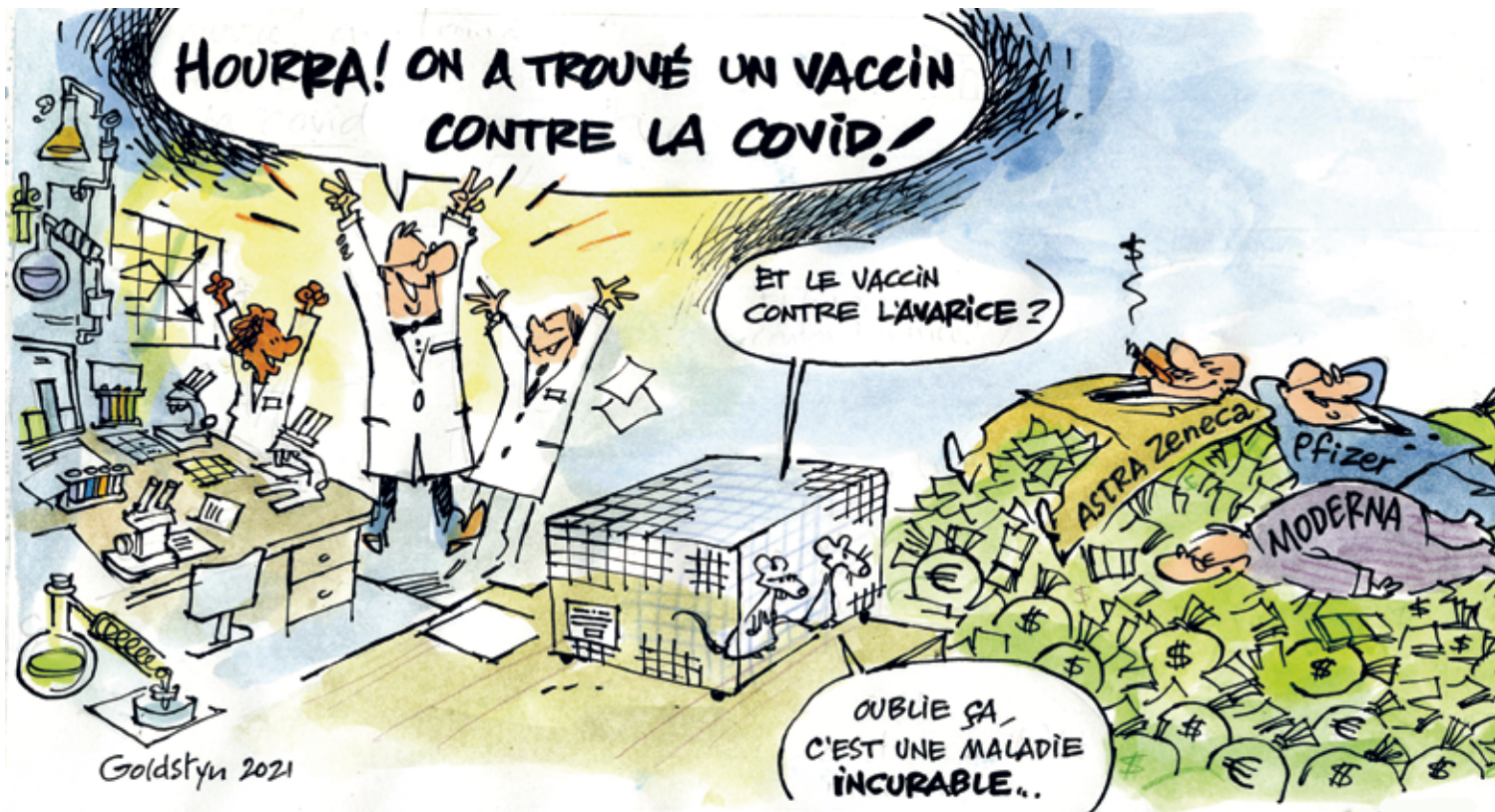
0034-3781 (print)

1929-3097 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gagnon, M.-A. (2021). Vaccins : recherche publique, profits privés. *Relations*, (813), 6–7.



VACCINS: RECHERCHE PUBLIQUE, PROFITS PRIVÉS

Le monopole du secteur privé sur les vaccins contre la COVID-19 est un scandale auquel le Canada participe activement.

Marc-André Gagnon

L'auteur est professeur de politique publique à l'Université Carleton, à Ottawa

Au début de la pandémie de COVID-19, les chercheurs à l'échelle internationale ont collaboré entre eux sur la base des principes de la science ouverte. Ils ont partagé systématiquement leurs données en temps réel, que ce soit pour séquencer le génome du virus, suivre son évolution et ses variations, ou produire du matériel de protection ou de détection.

Les résultats furent très encourageants et certains ont même cru que la recherche pour des traitements ou des vaccins allait poursuivre sur cette lancée.

En mai 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) mettait sur pied le *Covid-19 Technology Access Pool* (C-TAP), fondé sur les mêmes principes, pour favoriser l'échange de l'expertise et des savoirs liés aux technologies permettant de combattre la COVID-19. Le *Medicines Patent Pool* (MPP), financé par UNITAID, a aussi étendu son mandat pour permettre le partage des brevets liés à la COVID-19. L'idée était alors de maximiser la collaboration et le partage des savoirs, mais aussi de faire en sorte que tous les pays ayant des capacités de production disponibles, dont le Canada, l'Inde et l'Afrique du Sud, puissent participer au maximum à l'effort de guerre contre la COVID-19. Malheureusement, les vieux instincts mercantiles qui s'incarnent dans la science propriétaire, les brevets et les monopoles technologiques ont vite repris le dessus. Aucune firme n'a accepté de partager ses technologies avec le C-TAP ou le MPP. Chacune travaille

plutôt en silo pour garder le contrôle sur son savoir-faire technologique dans le but de maximiser ses revenus futurs.

Ainsi, même si les gouvernements ont investi plus de 14 milliards de dollars dans l'élaboration des vaccins, on continue de trouver normal que ces derniers restent entièrement monopolisés par le secteur privé. Le vaccin de la firme Moderna a été subventionné à 100% par des investissements publics, mais le brevet lui appartient. Moderna impose aussi la marge de profit la plus élevée sur son vaccin, ce qui lui a valu le prix-citron Shkreli, décerné annuellement par un comité d'experts américains aux plus grands profiteurs dans le domaine de la santé.

Chaque pays se trouve ainsi à jouer du coude devant les portes des firmes privées afin qu'elles acceptent de lui vendre des doses et de les livrer le plus rapidement possible. Peu importe les priorités de la santé publique à l'échelle mondiale, c'est le chacun pour soi du nationalisme vaccinal.

Le fait que le Canada tire bien son épingle de ce jeu et soit le pays ayant réservé le plus de doses – soit l'équivalent de 500% de ses besoins – ne doit

pas en occulter la nature extrêmement problématique. Les retards de production chez Pfizer/BioNTech, Moderna ou AstraZeneca ont créé d'importantes tensions internationales. Plutôt que d'assister à un effort collectif pour produire le maximum de vaccins, on voit les uns se dresser contre les autres dans une distribution organisée selon les priorités de ces multinationales. Ainsi, si certains pays riches auront vacciné l'ensemble de leur population dès cet été, on estime que les pays moins nantis devront attendre 2023 ou 2024 pour arriver au même résultat.

Plusieurs pays, avec en tête l'Inde et l'Afrique du Sud, ainsi que des mouvements sociaux ont demandé à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) de suspendre les Accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) pour les technologies liées à la COVID-19. Cette revendication est très importante pour faciliter l'échange technologique et permettre un accroissement de la production vaccinale d'ici la fin

de la pandémie. Mais rien n'y fait. Les États-Unis, l'Europe, le Royaume-Uni et la Suisse s'y opposent de manière catégorique, tout comme le Canada qui semble avoir choisi de faire partie du problème, plutôt que de la solution.

En décembre 2020, le Canada a même prétendu à l'OMC qu'une telle suspension n'était pas nécessaire puisqu'il met à la disposition des pays à faible revenu son « Régime canadien d'accès aux médicaments » (RCAM). Ce dernier leur permet d'obtenir les traitements nécessaires grâce à des licences prévues pour les pays ne disposant pas de capacité manufacturière locale. Le RCAM est en fait une atrocité bureaucratique inefficace. Seul le Rwanda y a eu recours une fois en 2007 pour obtenir des traitements contre le SIDA, avant de dénoncer l'ineptie d'un système qui vise plutôt à compliquer l'accès aux médicaments en périodes d'urgence sanitaire. Malgré tout, au sein de l'OMC, le Canada a même défendu sans rire l'argument que si personne ne recourait

au RCAM, c'était la preuve que les ADPIC n'avaient pas besoin d'être suspendus!

Le 26 janvier dernier, Pascal Lorient, PDG d'AstraZeneca, cité dans une entrevue accordée au quotidien italien *La Repubblica*, affirmait: « Nous devons vacciner le plus de gens possible à travers le monde, parce que si le virus continue de se multiplier dans diverses régions du monde, il peut muter au sein de ces populations [et les vaccins deviennent alors moins efficaces]. » Toutefois, lorsqu'on a demandé à AstraZeneca d'ouvrir sa licence exclusive pour augmenter la capacité de production manufacturière vaccinale mondiale, comme l'avait promis l'Université d'Oxford qui a conçu le vaccin, la réponse a été « Non ». Il est grand temps que les pays qui financent publiquement la majorité de la recherche nécessaire au développement des vaccins contre la COVID-19 disent non à la rapacité des firmes privées. ©

Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

Adopté à l'ONU en juillet 2017, ce n'est que le 22 janvier dernier que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) entrait enfin en vigueur. Le Vatican fut le premier État à le ratifier en septembre 2017. Il a fallu attendre trois ans avant d'atteindre les 50 ratifications requises pour qu'il devienne effectif. Le 24 octobre 2020, c'était chose faite avec la ratification par le Honduras. Cependant, les puissances nucléaires et leurs alliés (dont le Canada) refusent toujours de le signer et de le ratifier. Conscients des effets catastrophiques des armes nucléaires, les adhérents au TIAN s'engagent notamment à ne pas développer, mettre à l'essai, produire, entreposer, transférer, employer ou menacer d'employer de telles armes. Devant l'inaction du gouvernement canadien, une coalition citoyenne pancanadienne exige la tenue d'audiences publiques sur le sujet.

Source : <echecalaguerr.org>.

Exposition virtuelle sur l'esclavage au Québec

Ceux et celles qui s'intéressent à la présence de personnes d'ascendance africaine au Québec et à leur résistance à l'esclavage ont un nouvel outil interactif pour explorer cette réalité trop souvent occultée de notre histoire qu'est la traite transatlantique des esclaves noirs. La plateforme *Fugitifs!*, créée par le rappeur bien connu Aly Ndiaye, alias Webster, en collaboration avec la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, redonne vie à dix anciens esclaves, hommes et femmes, en fuite dans le Québec du XVIII^e siècle. Construite de manière très pédagogique, avec des illustrations, des capsules audio et des balados à l'appui, elle permet, selon Webster, de mettre « un visage humain sur des personnes qui étaient perçues comme des biens meubles ». Pour visiter l'exposition virtuelle : <fugitifs.ca>.

Non à la définition de l'antisémitisme de l'IHRA

Le Centre justice et foi, qui publie *Relations*, joint sa voix à un nombre grandissant d'organisations de la société civile québécoise pour s'opposer à la définition opérationnelle de l'antisémitisme mise de l'avant par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Cette définition, neutre au premier abord, vise en réalité à museler toute forme de critique à l'égard de l'État d'Israël en l'assimilant à une forme de discours haineux. Poussée par des groupes pro-israéliens, cette même définition a été adoptée l'an dernier tant par le gouvernement canadien, qui l'a inscrite dans sa Stratégie de lutte contre le racisme, que par l'Assemblée législative de l'Ontario. Avant qu'elle ne gagne plus de terrain au Québec, une coalition montréalaise de citoyens et d'organisations a fait parvenir une lettre à la Ville de Montréal, le 9 mars dernier, afin d'enjoindre à la mairesse Valérie Plante de défendre la liberté d'expression de toutes et tous. Source : <ijvcanada.org>.